



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 99564

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre délégué à l'industrie les motifs expliquant les variations du remboursement à France Télécom du coût des dix agents mis à disposition de la présidence de la République. Selon les réponses à ses questions n°s 74679 et 91669, ce coût s'est élevé en 2003 à 425 982 euros, en 2004 à 407 555 euros et en 2005 à 450 000 euros. Si la différence entre 2004 et 2005 résulte d'une hausse des rémunérations (réponse à la question n° 91669), il aimerait connaître les motifs de cette progression de 10,4 % et savoir si l'évolution entre 2003 et 2004 résulte d'une baisse des rémunérations.

Texte de la réponse

Bien que le nombre de personnels mis à disposition soit constant au 31 décembre des trois années considérées, les écarts entre les facturations s'expliquent, non pas par une baisse de rémunérations, mais par les délais de remplacement des personnes à la suite de leur fin de mise à disposition en cours d'année ; ces délais peuvent être de plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99564

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7212

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12767